

Conditions d'acceptation des FILMS LDPE TRANSPARENTS

Description : différentes sortes de films d'emballage en L(L)DPE non colorés et non imprimés

✓ Autorisés :

- les films d'emballage (films étirables et d'emballage, films thermorétractables) ;
- différents types de films avec impression « 4LDPE » ;
- teinte = naturelle (incolore, sans impression).

✓ Non autorisés :

- les films en L(L)DPE colorés / imprimés (qu'ils soient transparents ou non) ;
- les films laminés ;
- les rubans adhésifs en PVC ;
- le plastique bulle, les films de construction, les films agricoles et horticoles ;
- la mousse d'emballage ;
- les autres qualités de film comme les films laminés, en PP/ PVC / PET / PS / ... ;
- les autres polymères (PVC / PS / ABS / HDPE / EPS / ...) ;
- les autres plastiques tels que les big bags, les plastiques durs, les liens d'emballages / feuillets... ;
- les films alimentaires et films portant des symboles de danger
- les films souillés de peinture, de résidus alimentaires, de graisse... ;
- les déchets résiduels, le papier, le bois, le verre, le métal, la pierre, le sable... ainsi que divers flux de déchets dangereux ;
- les autres objets et déchets pouvant être préjudiciables au recyclage et au traitement.

